

RÈGLEMENT

Deux catégories de niveau : **EXCELLENCE** et **PROMOTION**.

Chaque équipe sera constituée de :

- **06 gymnastes** minimum soit :

-  2 poussines
-  2 jeunesses
-  2 aînées.

- **12 gymnastes** maximum (4 maximum par catégorie) mais

 **3 gyms** concourent à chaque agrès dans chaque catégorie

Chaque association pourra présenter **2 équipes maximum**.

- * 1 équipe en excellence.
- * 1 équipe en promotion.
- * 2 équipes en excellence **ou** 2 équipes en promotion.

EXCELLENCE :

Répartition libre pour «Poussines», «Jeunesses» et «Aînées»

* **Aînées :**

- Mouvement du 2^{ème} au 6^{ème} degré. (15.00 Points à 23.00 pts)

* **Jeunesses :**

- Mouvement du 1^{er} au 5^{ème} degré. (14.00 Points à 20.00 points)

* **Poussines :**

- Mouvement du 1^{er} au 5^{ème} degré (14.00 points à 20.00 points)

Pour le classement par équipe, on retiendra les **deux meilleures notes** chez les **POUSSINES, JEUNESSES** et **AINÉES**, quel que soit le degré exécuté.

PROMOTION :

* **Aînées :**

- Mouvement du 2^{ème} au 4^{ème} degré. (15.00 à 18.00 points)

* **Jeunesses :**

- Mouvement du 1^{er} au 4^{ème} degré. (14.00 à 18.00 points)

* **Poussines :**

- Mouvement du 1^{er} au 4^{ème} degré (14.00 à 18.00 points)



ATTENTION :

Pour la catégorie PROMOTION

Nous demandons les NOMS des gymnastes **AINEES** et **JEUNESSES** afin de pouvoir vérifier

- Qu'elles ne sont pas titulaires de la 5^{ème} (jeunesses) et 6^{ème} étoile (aînées)
- Qu'elles n'aient pas participé au Premier tour des Coupes Nationales
- Qu'elles n'aient pas participé au Régional 2018 en Catégorie 1 et 2

Ces gymnastes ne peuvent s'engager qu'en **EXCELLENCE**.

Si manquement à cette règle : **déclassement de l'équipe**.

Pour le classement par équipes, on retiendra les **deux meilleures notes** chez les POUSSINES, JEUNESSES et AÎNÉES, quel que soit le degré exécuté.

NB

Le tapis additionnel **est autorisé mais pas obligatoire**

SOL

Deux pistes acrobatiques pour les Jeunesses et les Aînées mais pour gagner du temps par rapport aux musiques

On fait passer les 4^{ème} d'abord simultanément sur les deux pistes que ce soient des jeunes ou des aînées.

Ensuite on procède de la même manière pour le 5^{ème} degré

(Les jeunes PROMOTION exécutent du 3^{ème} ou 4^{ème} et les aînées PROMOTION du 3^{ème} ou 4^{ème})

Pour éviter les erreurs de classement : les membres du secrétariat prendront le temps nécessaire pour réaliser le palmarès et le faire relire.

Nouveauté 2019

Afin de permettre à des associations ayant moins de 2 aînées, de participer à cette compétition, il sera permis de surclasser 1 ou 2 jeunes, minimes dernière année, en Aînées, mais qui pourront exécuter le 5^{ème} degré maximum

Ces gymnastes concourront sur les agrès Aînées

Une seule équipe engagée